



CP/OSMR/050514

Public Information Division  
Office of Spokesperson and Media Relations

## Communiqué de presse

# La MONUSCO réagit au verdict du procès de Minova

**Kinshasa, le 5 Mai 2014 :** La MONUSCO prend note de l'arrêt qui a été prononcé à Goma, ce lundi, par la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu à l'encontre de 39 militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), accusés notamment de viols et d'autres crimes commis à Minova et dans les zones avoisinantes au mois de novembre 2012.

Rappelant l'ampleur et la gravité des crimes commis à Minova en 2012, dont de nombreux viols, la MONUSCO reconnaît les efforts engagés pour mener le procès à son terme et analysera avec attention les motivations de cet arrêt condamnant 25 militaires des FARDC, dont deux pour viol, un pour meurtre et vingt-deux pour pillage et désobéissance. Treize officiers inculpés ont été acquittés.

Conformément à la procédure en vigueur devant la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu cet arrêt a été rendu en premier et dernier ressort. Or les standards internationaux et la Constitution de la République démocratique du Congo garantissent le droit d'interjeter appel.